

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/II5 DU 24/01/86

SECRET N° INTERFPPS-DGFP-DGPCE-YW
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1985 des Professeurs
Certifiés de Lycée Technique des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des services
Sociaux (Enseignement Technique) de la
République Populaire du Congo et dressant
la liste des Fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant à l'ancienneté à trois
(3) ans.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S . S . :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962
portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 2.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/30/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 80/62 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/816 du 8.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/123 du 7.12.85 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le procès-verbal de la Commission Paritaire Adminis-
trative d'avancement réunie à Brazzaville le 15 Juillet 1985 ;

SECRET :/.....

M3025

ARTICLE 1ER : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Professeurs certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON

A 2 ANS

- BEMBA Daniel, en service à Brazzaville
- MOUKILA Antoine, en service à Brazzaville
- NSEKE-MANDANGUI Simon, en service à Brazzaville

POUR LE 3^e ECHELON

A 2 ANS

- BINA née BAKOUTAKANA Josephine, en service à Brazzaville
- MANTETO Jean Smart, en service à Brazzaville
- KIBANGADI Joseph, en service à Brazzaville
- KIBONGUI née MOUMANGOU Emilienne Victorine, en service à Brazzaville
- MADZOU Valentin, en service à Brazzaville
- MALONGA Blendine Euphrasie, en service à Brazzaville
- MOUNGALLA Albertine, en service à Brazzaville
- MOUSSA IPALAT Fortuné Joachim, en service à Brazzaville
- MNOKOMISSIKA Jeanne Marguerite, en service à Brazzaville
- KIMFOKO Dieudonné, en service à Brazzaville
- LOUKOUBAMA Odile, en service à Pointe-Noire
- MABOULOU Solange, en service à Brazzaville
- MATOU Antoinette, en service à Brazzaville
- MOUKETO Marguerite, en service à Brazzaville
- MUPRSSI Antoinette, en service à Brazzaville
- TSENDU née NKOUNKOU MVOUKOULOU Adélaïde, en service à Niakouma
- OSSENGUE née MABOUQUANT Egléodora, en service à Brazzaville
- PAKA-MABIALA Bernard, en service à Brazzaville
- BAMA née MOUDANI Joséphine, en service à Sibiti
- PEMBELLET Michel, en service à Brazzaville
- ZOBA Albert, en service à Brazzaville
- KELA-ROUIDY Joëlle, en service à Brazzaville
- MABA-LIKIBI Daniel, en service à Brazzaville
- SITA Dominique, en service à Brazzaville
- SAMBA Jean, en service à Brazzaville

A 30 MOIS

- MASSOUNOU Anselme, en service à Brazzaville
- MBOUKOU Prosper, en service à Brazzaville
- NGOMA Etienne, en service à Brazzaville
- TSOUBALOKO née NKEMBI Thérèse, en service à Brazzaville
- BOKOUTA Jean Baptiste, en service à Brazzaville
- DESSINA Cathérine, en service à Brazzaville
- KOKOU Joseph, en service à Brazzaville
- MAKOUNDOU Albert, en service à Owando
- MOUNGUELLET Jean Baptiste Richard, en service à Brazzaville
- MOUSSABOU Fidèle, en service à Pointe-Noire
- MPASSIOUATOUA Benoît, en service à Pointe-Noire
- NDE Clémentine, en service à Pointe-Noire
- NZEMBA Jacques, en service à Pointe-Noire

M3025
7

...../.....

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

- OUADZIOUOLOUO Daniel, en service à Brazzaville
- OKOUMOU née BOKOUANGUI NGOMBE Véronique, en service à Brazzaville

A 30 MOIS

- BASSINGA née NTSAMOUKOLO Philomène, en service à Brazzaville

POUR LE 5° ECHELON

A 2 ANS

- NGANONGO Albert, en service à Brazzaville
- BALOSSA Pierre, en service à Brazzaville

POUR LE 6° ECHELON

A 2 ANS

- NZIHOU Gaston, en service à Brazzaville
- BISSOMBOLO Simon, en service à Brazzaville
- BOUENISSA Martial, en service à Brazzaville
- ISSANGA Bernard, en service à Brazzaville
- WLANGOUMINA Marc, en service à Brazzaville
- OLONDO Jean Baptiste, en service à Brazzaville

POUR LE 7° ECHELON

A 2 ANS

- GOKO BANGA Gilbert, en service à Brazzaville
- KISSOUEMOT Florent, en service à Brazzaville
- MAFOUA Gabriel, en service à Brazzaville
- SIAMARD née GANGA Marianné, en service à Brazzaville
- KIMBEMBE Philippe, en service à Brazzaville

POUR LE 8° ECHELON

A 2 ANS

- BANZOULOU Brigy Bernard, en service à Brazzaville
- NSAYI Albert, en service à Brazzaville

ARTICLE 2: Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

POUR LE 2° ECHELON

- BATAMIO Jean Claude, en service à Brazzaville
- KOUKOSSIKISSA Adolphe, en service à Brazzaville
- MAFOUA Jean, en service à Brazzaville
- MAZABA MALONDA Albert, en service à Brazzaville
- NGAMOUYI-TSOUMOU, en service à Brazzaville
- BEMBANANGA née BEMBA Marie Béatrice, en service à Brazzaville

POUR LE 3° ECHELON

- BAMBATSI Honorine, en service à Brazzaville

POUR LE 4° ECHELON

- AYA Jean Pierre, en service à Brazzaville
- MOUTALA Thomas, en service à Brazzaville

POUR LE 8° ECHELON

- AYA Alphonse, en service à Brazzaville

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 24 JANVIER 1966

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGFP / DGPCE	2
- MESS/CAB	2
- D.G.B.	2
- D. CF	2
- B/SOLDE	2
- B/COURRIER	5
- D.P.A.	5
- TRESOR	2
- D.G.S.S.	2
- FETRASSEIC	2
- JORPC	2
- DRES	5
- DOSSIERS D.P.A.	69
- DOSSIERS DGFP	69
- INTERESSES	69
- SGG/BC	2
- BST/DGFP	2